

Renouvellement
des Auditeurs de 2^{me} Classe

29 juin
Commission
relative au Renouvellement
des Auditeurs de 2^{me} Classe

1

Procès-Verbal

La Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif au renouvellement des auditeurs de 2^{me} Classe au Conseil d'Etat s'est réunie au nombre de huit Membres. On a d'abord procédé à la nomination du Président et du Secrétaire.

Pour la Présidence, M. Crémieux a obtenu 4 voix, M. de Parieu 3 voix, M. de Maleville 1 voix.

Le Bureau a déclaré que M. Crémieux ayant obtenu le plus grand nombre de voix et ayant le privilège de l'âge devait être proclamé Président.

M. Béraldi a été nommé Secrétaire à l'unanimité.

M. le Président a prié les Membres de la Commission de vouloir bien faire connaître successivement l'opinion du bureau que chacun d'eux représente.

A la suite de l'opinion émise par chacun des huit Commissaires, une discussion générale a eu lieu qui s'est terminée par l'adoption de certaines modifications sur lesquelles la Commission a décidé d'entendre M. le Garde des Sceaux qui sera invité à vouloir bien assister à la prochaine réunion fixée à lundi une heure de l'après-midi.

Versailles, le 29 Juin 1876

Le Secrétaire

Serauf

Le Président.

Ad. Crémieux

2

La Commission s'est réunie le Lundi
3 Juillet, à une heure de relevée, dans le local de
la Commission n^o 2.

Sont présents :

Mr. Mr.	Crémieux	Président
	Beraldi	Secrétaire
	Batbie	Rapporteur
	Bertrand	
	de Parieu	
	Jahan	
	N ^{os} de Mealeville	
	Jumesnil	

Absent : Mr. Rolland

Mr. le Garde des Sceaux assiste à la
séance.

Interrogé sur la proposition faite de porter
de 20 à 28 le nombre des auditeurs de 2^{me} classe,
Mr. le Garde des Sceaux, sans voir dans cette
proposition rien qui soit commandé par les nécessités
du service, n'y voit pas non plus de véritables
inconvenients et laisse sous ce rapport à la Commission
le soin de se prononcer, mais après que l'on aura
entendu Mr. le Vice-Président du Conseil d'Etat.

Il croit cependant que cette augmentation du
nombre des auditeurs de 2^{me} classe pourrait être de
nature à diminuer chez ces jeunes gens l'émulation
~~du~~ travail, en amoindrisant leurs chances d'arriver
à la 1^{ere} classe.

Mr. le Garde des Sceaux accepte le principe
de l'Art. V proposé par Mr. Batbie et qui
consiste à autoriser l'admission au concours,
jusqu'à la limite d'âge légale, des auditeurs de
2^{me} classe ayant quitté le Conseil après leur

stage de quatre années
 Les explications entendues, la Commission
 charge M. le Rapporteur de se concerter avec
 M. le Vice-Président du Conseil d'Etat
 La Commission sera convoquée après
 que ce concert aura eu lieu.

La Commission se sépare à Deux
 heures moins le quart

Le Secrétaire
 Serouzy

Le Président
 Ad. Crémieux

La Commission s'est réunie pour
 la 3^e fois le mardi onze juillet à une heure de
 relevée dans le local du 1^{er} bureau.

Sont présents:

- M. M. Crémieux président
- Batbie, Rapporteur
- Beraldi, Secrétaire
- Marquis de Malville
- Bertrand
- Jahan
- Dumesnil
- De Parieu

Sur l'invitation de M. le Président M. Batbie
 rend compte à la Commission du résultat
 de l'entrevue qu'il a eue avec M. le Vice-Président
 du Conseil d'Etat auquel s'étaient adjoints
 M. M. les Présidents de sections.

Les membres sont unanimes, dit M. Batbie
 pour repousser l'augmentation du nombre de
 8 auditeurs de 2^e Classe, chiffre qu'ils ne jugent

4

pas en rapport avec les besoins du service; mais ils se rallient volontiers à une augmentation de quatre auditeurs, qui leur paraît donner satisfaction à tous les intérêts.

Ces menieurs sont également unanimes pour admettre:

1^o Que les auditeurs de 2^e Classe, sortis du Conseil, sans emploi, après l'expiration de leurs quatre années de stage, continuent à jouir du droit de se présenter au concours pour l'auditorat de 1^{re} classe, jusqu'à la limite d'âge assignée aux auditeurs en fonctions.

2^o Que la limite d'âge soit prolongée d'une année pour les jeunes gens qui devraient se présenter au prochain concours pour l'auditorat de 2^e classe. Il est juste, en effet, d'accorder cette compensation à des jeunes gens dont le projet de loi actuel vient tout à coup restreindre dans une proportion notable les chances d'admission au Conseil d'Etat.

Après une discussion à laquelle prennent principalement part M. M. Jahan, Marquis de Malerville, de Parieu, lesquels regrettent vivement que M. le Vice-président du Conseil d'Etat n'ait pas agréé le chiffre de 28 auditeurs, qui étoit dans les vues de la Commission, mais qui n'abandonnent ce chiffre que pour ne pas se mettre en désaccord sur ce point avec M. le Garde des sceaux lui-même, la Commission consultée sur le chiffre de l'augmentation des auditeurs de 2^e classe, adopte définitivement et à l'unanimité celui de quatre.

Les autres modifications introduites dans le projet du Gouvernement sont également adoptées à l'unanimité par la Commission, ainsi que le rapport dont lecture est immédiate

par M. le Président

ment donnée par M. Balbie.

Le Secrétaire
J. S. [Signature]

le Président
A. G. [Signature]